

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Convocations adressées le 23 juin 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 8

Membres présents : 8

Monsieur Thibault COULON, Madame Cathy SAVOUREY, Madame Peggy GRATELLE, Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Madame Betsabée HAAS, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Brice DROINEAU, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE.

Membres excusés : 2

Monsieur Alain DELANCHY (suppléé par Madame Peggy GRATELLE), Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU).

Membres suppléants présents non votants: 1

Monsieur Emmanuel DUMENIL.

Pouvoir: 0

**CS260629-07 – INSTITUTIONS – COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'AERODROME DE TOURS VAL DE LOIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
SYNDICAT MIXTE**

Monsieur Thibault COULON, Président, donne lecture du rapport suivant :

En application des articles L 571-13 et R 571-70 à R 571-80 du Code de l'environnement, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a informé le Syndicat mixte qu'il allait procéder à la reconstitution de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Tours Val de Loire dans le cadre de la révision du plan d'exposition au bruit (PEB).

Suite à l'installation du comité syndical en date du 27 mai 2026, il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter le SMADAIT au sein du collège des représentants des professions aéronautiques de cette commission, étant précisé que siègent également des représentants des collectivités locales intéressées ainsi que des représentants d'associations.

Après appel à candidature, il est proposé de désigner à main levée les membres suivants en qualité de titulaire et de suppléant :

- Titulaire : Alain DELANCHY
- Suppléant : Betsabée HAAS

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 571-13 et R 571-70 à R 571-80 du Code de l'environnement ;

VU l'installation du Comité syndical en date du 27 mai 2026 ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les représentants du Syndicat mixte au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Tours Val de Loire comme suit :

- Titulaire : Alain DELANCHY
- Suppléant : Betsabée HAAS

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Le Président

Thibault COULON